SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 2 NOVEMBRE 2026 À 9 h SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE MONSIEUR NOËL RICHARD

Présences et quorum

Conseillers présents : Nelson Fournier, Sylvain Bouchard et Bermans Minville.

Tous les membres présents forment quorum.

Assiste également à la séance : Mme Caroline Minville, adjointe à la direction et monsieur Patrick Poitras, chef d'équipe aux travaux publics

Monsieur le maire certifie que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais prescrits par la loi.

Ordre du jour
1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Problématique d'égout au 41, route de la Rivière
3. Période de questions
4. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, M. Noël Richard, maire, déclare la séance ouverte à 9 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. PROBLÉMATIQUE D'ÉGOUT AU 41, ROUTE DE LA RIVIÈRE

Résolution nº : 2026-256

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant et le chef d'équipe aux travaux publics ont été mandatés pour effectuer le suivi dans la problématique d'égout du 41, route de la Rivière;

CONSIDÉRANT QUE la problématique s'est amplifiée depuis vendredi le 30 octobre 2026 et qu'une demande de séance extraordinaire a été demandée auprès de monsieur le maire par le maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Bermans Minville et Patrick Poitras ont donné l'information relative à leurs interventions;

CONSIDÉRANT QUE les élus présents expriment le souhait que ce dossier soit réglé à l'amiable et que messieurs Minville et Poitras soient mandatés pour valider l'accord des propriétaires;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Nelson Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'aucune décision ne soit entérinée ;

QUE la décision soit reportée à la séance extraordinaire déjà convoquée pour ce soir pourvu que les propriétaires aient été rencontrés et formulé leur accord.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la séance

4. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>
Résolution nº : 2026-257

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Nelson Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la séance extraordinaire du conseil municipal de Grande-Vallée soit levée à 9 h 52.

_____	**_____**
Noël Richard	**Caroline Minville**
Maire	**Adjointe à la direction**

_____
Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.